



Département du Cher  
 Communauté de Communes des Portes du Berry  
 Entre Loire et Val d'Aubois

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
 INTERCOMMUNAL**

**4 - Annexes  
 4-1-a- Servitudes**

**Commune de Germigny l'Exempt**

**6- Ensemble du territoire au 1 - 10 000e**

<b>PL.U.I. :</b>	Délibération du conseil communautaire en date du :
Elaboration :	16 Décembre 2015
Arrêt du projet :	09 Mai 2019

<b>Bureaux d'études :</b>	ATELIER PASSAGES Paysage	Parcels MORELLO Urbanisme	BUDS Environnement	TCS & BP architecture
---------------------------	-----------------------------	------------------------------	-----------------------	--------------------------

- Légende**
- A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
  - A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement - non fourni pour l'instant
  - EL7 - Servitudes d'alignement
  - I4 aérien HT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - I4 aérien BT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - I4 souterrain HT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - I4 souterrain BT - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques - non fourni pour l'instant
  - AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
  - AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
  - AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
  - AS1 - Servitudes résultant de l'installation de périmètres de protection des eaux potables et minérales
  - EL2bis - Servitudes en zones submersibles spéciales à la Loire et à ses affluents
  - I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
  - INT1 - Servitudes au voisinage des cheminées
  - PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques
  - PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat
  - T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
  - T5 - Servitudes aéronautiques de dégivrage
  - T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégivrage / non représentés, s'applique sur le territoire hors TS